

## Le comité de discipline (élèves)

Faire enquête avant la fin de la période de suspension de 10 jours

Un avis de l'enquête doit être donné à l'élève et au parent avec une offre de comparaître devant le comité.

Peut suspendre pour une période supérieure à 10 jours et maximale d'un an.

## Le CSF

Le CSF transmet par écrit sa décision à l'élève et au parent

La décision peut être modifiée ou annulée par le CSF lors d'une réunion ultérieure

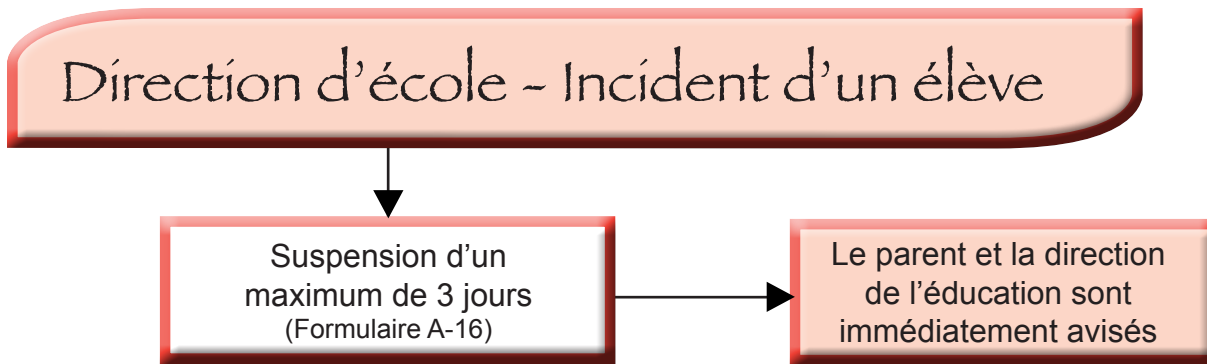
Fait l'objet d'un rapport immédiat au CSF

## L'élève et le parent

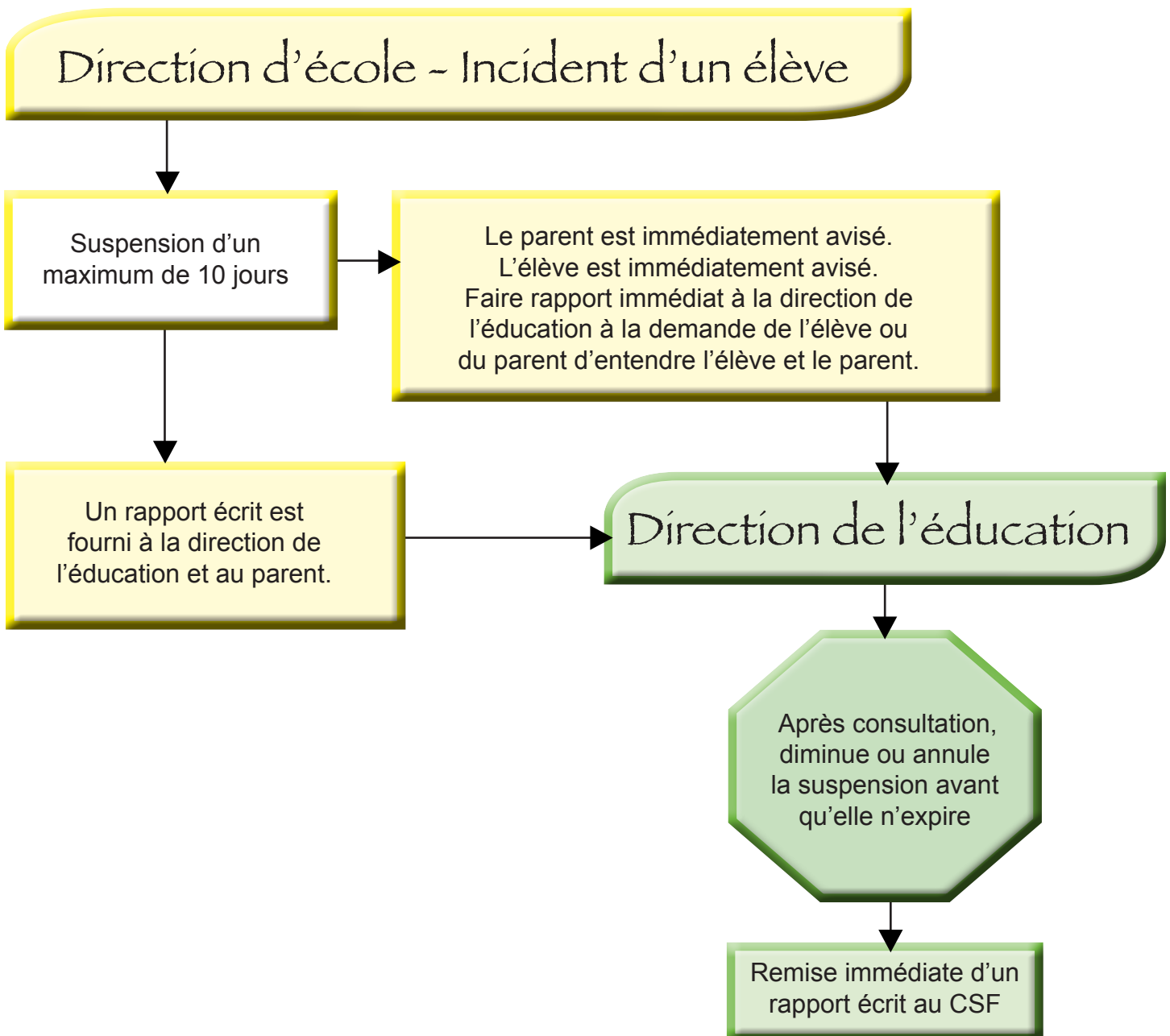
L'élève et le parent peuvent demander au CSF d'examiner et de reconsidérer la décision de suspension.

Le CSF peut annuler ou modifier la suspension s'il estime indiqué. Le CSF peut permettre à l'élève de fréquenter l'école sous réserve des modalités qu'il juge indiquées.

### Suspension d'un maximum de 3 jours



### Suspension d'un maximum de 10 jours



## Suspension de plus de 10 jours à un maximum d'un an par le CSF

